

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LES PAIEMENTS VERSÉS AUX PROVINCES PAR LE
GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR LA SANTÉ ET L'ÉDUCATION

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, il a proposé à ses homologues provinciaux d'appliquer la formule des 6 et 5 p. 100 aux paiements de transfert en espèces effectués par le gouvernement fédéral aux provinces, au titre des services de santé et de l'enseignement postsecondaire. Autrement dit, cela représente près de 700 millions de dollars de moins que ce qu'elles auraient dû toucher. Cette mesure aura pour effet de modifier la loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, adoptée il y a à peine un an. Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'aucun changement ne sera apporté aux accords fiscaux concernant les services de santé et l'enseignement postsecondaire sans proposer de modification à la loi en question, modification dont la Chambre sera saisie et qui fera l'objet d'un débat distinct?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, j'ai le plaisir d'informer l'honorable représentante qu'elle est mal renseignée. Il n'a jamais été question de modifier de quelque façon que ce soit la formule des paiements de transfert à l'égard des services de santé. Les contributions fédérales aux termes des programmes de santé continueront exactement comme par le passé. A ce sujet, ceux qui l'ont informée l'ont induite en erreur. Je suis heureux de pouvoir tirer les choses au clair sans la moindre équivoque. Les entretiens qui ont débuté l'an dernier au sujet de ce programme se poursuivront entre les ministres de la Santé. Quant aux paiements de transfert, ils ne seront absolument pas modifiés.

Pour ce qui est des paiements de transfert au titre de l'enseignement postsecondaire, le député sait que bon nombre de provinces ont fixé des limites très strictes à l'augmentation de leurs propres contributions à ce titre. J'ai signalé que j'envisage la possibilité d'augmenter les paiements au titre de l'enseignement postsecondaire de 6 et 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Cela représentera, pour l'année prochaine, une augmentation de 256 millions de dollars dans les paiements effectués par le gouvernement fédéral aux provinces. En outre, le gouvernement se propose de faire le nécessaire pour allouer davantage de crédits aux jeunes dans tous les secteurs, surtout la formation, afin qu'ils soient mieux préparés lorsqu'ils s'intégreront au marché du travail au cours de la prochaine décennie.

ON DEMANDE QUE LES MODIFICATIONS À LA LOI FASSE L'OBJET
D'UN DÉBAT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, le ministre des Finances n'a pas répondu à ma question. Je lui ai demandé s'il pouvait nous donner l'assurance qu'avant d'apporter le moindre changement aux accords fiscaux, le gouvernement proposera à la Chambre des modifications à cette loi, lesquelles feront l'objet d'un débat distinct. Voilà ce que je lui ai demandé.

Questions orales

Puis-je lui demander en même temps, comme il a dit que les paiements de transfert aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire seront inférieurs à ce qu'ils auraient dû être, de nous garantir précisément qu'il ne sera apporté aux accords fiscaux concernant ce programme aucune modification en vertu de laquelle les paiements de transfert par habitant ne seront plus les mêmes dans toutes les provinces?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Madame le Président, je suis désolé de n'avoir pas répondu à la première question de l'honorable représentante, mais son entrée en matière contenait plusieurs erreurs. J'ai perdu trop de temps à y répondre et j'en ai oublié la question essentielle.

Mlle MacDonald: Je constate que vous oubliez beaucoup de choses.

M. Lalonde: Si l'honorable représentante se décidait à poser une question simple, elle obtiendrait une réponse immédiate. Si elle cessait de tourner autour du pot, d'inclure toutes sortes de faux renseignements dans ses questions, elle obtiendrait des réponses précises.

M. Nielsen: Vous avez bien eu le premier ministre. Vous nous avez tous induits en erreur.

M. Lalonde: Je tiens à dire à l'honorable représentante que si les paiements au titre de l'enseignement postsecondaire ne devaient augmenter que de 6 et 5 p. 100, il faudrait modifier les accords fiscaux. Cela ne se fera pas, c'est évident, sans l'intervention du Parlement et sans modifier la loi en conséquence.

Quant à sa deuxième question, la formule se fonde sur le montant de la subvention par habitant, qui, à ma connaissance ne doit pas changer. Il n'est pas question de modifier le montant des paiements par habitant en vigueur à l'heure actuelle.

Je le répète, des entretiens se sont déroulés avec les ministres des Finances provinciaux pour voir s'il est souhaitable d'augmenter de 6 et 5 p. 100, au cours des deux prochaines années, les paiements de transfert aux provinces au titre de l'enseignement postsecondaire.

● (1420)

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ENSEIGNEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, le ministre sait pertinemment que les paiements par habitant sont calculés selon une formule de péréquation qui tient compte à la fois des points fiscaux et des versements en espèces. Ainsi, si le gouvernement fédéral décidait de plafonner strictement les versements en espèces à 6 et 5 p. 100, cela pourrait désavantager les provinces «démunies». Voilà pourquoi je tenais à ce qu'il leur évite un tel sort.

Par ailleurs, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi, au moment où le nombre des étudiants inscrits à l'université continue d'augmenter, et où le chômage élevé contraint de nombreux jeunes à retourner à l'université, le gouvernement fédéral prend la décision étonnante de réduire ses subventions au titre de l'enseignement postsecondaire, suscitant ainsi d'énormes difficultés aux établissements qui le dispensent?